



Le Menhir dans la Vilaine

Bulletin d'information de la FFMC 35

N° 11 - 1^{er} trimestre 2000

Sommaire

Edito	1
Contacts	1
Il est beau	1
L'actualité nationale	2
Avis	2
Des nouvelles de l'Europe	3
L'actualité régionale	4
Bilan moral de la FFMC 35	4
Les échos de la presse	6
Ailleurs	7
Portrait	8
Offres réservées aux adhérents	8
Bulletin d'adhésion	8
Les messages de M. Moto 35	9
Petites annonces	9
Calendrier	9
Avez-vous remarqué ?	10
Carnet	10

Contacts FFMC 35

Courrier FFMC 35
1, place de la Rotonde
35000 RENNES

FFMC 35
Co/Dominique Laperche
35, rue du Manoir de Gaudon
35770 VERN SUR SEICHE

Téléphone 06 70 84 95 56
e-mail : ffmc35@worldnet.fr

Bureau de la FFMC 35

C. Marty (Président) 02 99 23 78 63
O. Kagan (Vice-pdt) 02 99 63 63 31
D. Laperche (Trésorière) 02 99 00 47 49
C. Place (Secrétaire) 02 99 35 10 98

Le Menhir dans la Vilaine

J-Ph. Delaunay 02 23 21 15 30

Note : les photographies dessins et articles figurant dans ce numéro sont la propriété de leurs auteurs respectifs.

Edito

Bon, je vais vous la souhaiter quand même, la bonne année, même si au niveau moto, on ne peut s'attendre à guère mieux que l'année précédente.

En bref, je souhaite donc à tous une année pleine de petites routes viroleuses au revêtement pareil à du billard (si si, ça existe, dans des pays où le gouvernement exerce une réelle politique de sécurité routière), de voies rapides où les rails de plastique seraient entièrement doublés, des budgets ministériels qui

feraient

la part belle aux infrastructures routières et à la formation plutôt que de dépenser des fortunes en moyens de répression afin de remplir les caisses de l'état. Notons simplement deux chiffres qui parlent d'eux-mêmes : en 1999, deux millions de francs ont été débloqués pour l'amélioration des infrastructures et seize millions pour équiper en radars ultramodernes la police et la gendarmerie. Il est évident qu'un radar est beaucoup plus efficace qu'un enrobé drainant ou qu'un rail de sécurité double pour faire diminuer le

nombre de morts sur nos routes !

Pour en finir avec les vœux, on peut aussi souhaiter des représentants de l'ordre un



ALLO, LE
MINISTÈRE, LA
FFMC 35 NOUS
SOUHAITE UNE
BONNE ANNÉE



peu plus respectueux des gens qu'ils sont censés protéger et un peu moins motophobes.

Si ces souhaits semblent un peu utopiques à la plupart, et irrecevables pour le gouvernement, nous ferons quand même tout pour qu'ils se réalisent car nous pensons qu'ensemble tout est possible, ou presque !

**Ensemble nous serons plus forts,
plus forts nous vaincrons.**

Christophe

Il est beau...

Il est beau, de couleur claire et se colle sans effort. Le timbre 2000 est arrivé. Pour le voir orner vos cartes d'adhérents, pas de problème. Un petit chèque à notre trésorière (bulletin page 8), et par retour de courrier le beau timbre 2000 sera à vous. Petits veinards.

Vous pouvez également vous procurer les pins et motocollants 2000, ainsi que



les nouveaux porte-clés à l'effigie de la FFMC, directement à votre antenne locale, aux prix suivants : Pins 2000, 30 F. Motocollant 2000, 10 F. Porte-Clés 20 F.

Ceux qui ont la flemme de venir les acheter aux permanences (1^{ers} et 3^{ème} samedi du mois à 14h, au bureau de la Mutuelle à Rennes), ajouteront 6,70 F pour les frais d'envoi (pin's et porte-clés).

Trois propositions de la FFMC pour les conso-motards

En cette rentrée parlementaire où est annoncé un excédent d'impôts de vingt milliards, la FFMC formule trois propositions.

- L'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, dans le cadre de la loi de Finances, de la **baisse de la TVA de 20,6 % à 5,5 % sur les équipements de sécurité moto** (casques notamment) et automobiles (sièges enfants, etc.). En effet, l'importante charge financière de la moto (achat, assurance, équipements...) peut conduire à investir dans des équipements de sécurité de piètre qualité, ou à ne pas procéder à leur remplacement. Évidemment dangereuse pour le motocycliste

en cas d'accident corporel, cette attitude a, en outre, des répercussions sur le coût social des accidents.

- La **révision du barème de déduction des frais afférents à l'emploi d'une moto pour les trajets domicile-travail**. Car celui-ci n'est ni réaliste ni équitable. Ce barème sous estime largement le budget d'entretien d'une moto. Les coûts des révisions concessionnaire étant lourds, et celles-ci obligatoires pour l'application des garanties constructeurs (en moyenne 2 ans). Il n'est pas non plus équitable. Les calculs, effectués sur des voitures et motos de puissance comparable, aboutissent à une

minoration annuelle de l'ordre de 10 000 francs pour une moto. Ceci est d'autant plus injuste que les deux-roues motorisés sont des véhicules de plus en plus utilisés face à l'engorgement des grandes villes.

- Le **double affichage des prix des carburants**, car le consommateur a le droit d'être informé et le gouvernement le devoir de faire procéder à cette information sur les produits de grande consommation. La FFMC propose donc que soient indiqués sur les pompes, les prix producteurs ou raffineurs en plus des prix de vente au litre.

Ces trois propositions ont fait l'objet d'un courrier adressé à Jean-Claude Gayssot.

« en ville sans ma voiture ? »

Voici le texte d'une lettre envoyée aux maires des grandes villes de France, concernant l'opération du 22 septembre : « En ville, sans ma voiture ? ». La FFMC s'adresse aux Maires :

Les utilisateurs de deux-roues motorisés sont parmi les premiers concernés par la pollution des grandes agglomérations. Agressés quotidiennement par les émanations toxiques des embouteillages, les motards sont particulièrement conscients de la nécessité d'agir pour une meilleure qualité de vie.

Aussi, la FFMC a-t-elle interpellé le Ministre de l'Environnement pour proposer que cette journée soit un moyen de promouvoir des modes alternatifs de transport en milieu

urbain.

En matière de facilité de stationnement, de fluidité de circulation, de temps de transport, de stress épargné et de consommation de carburant, la moto, du 50 cm³ aux plus grosses cylindrées, est une des réponses à l'encombrement du trafic, et participe de ce fait à améliorer la vie en ville.

L'usage des deux-roues motorisés et leur développement sont complémentaires de l'extension des transports collectifs. Interdire leur utilisation le 22 septembre irait à l'inverse de la nécessaire prise de conscience de l'utilité de fluidifier le trafic urbain.

Madame Voynet affirme dans sa réponse, que « les utilisateurs de deux roues consti-

tuent une réponse à l'encombrement des rues de nos villes » mais oppose à notre proposition, des arrêtés municipaux plus sévères que sa directive de 1998 qui laissait le libre accès des périmètres réservés aux deux roues motorisés.

La FFMC demande donc aux Maires des 65 villes qui participent à la journée du 22 septembre d'autoriser la circulation des deux roues motorisés dans les périmètres réservés.

En même temps, consciente de la moindre vigilance des piétons qui résultera de l'absence de voitures, elle appelle les motards à un comportement responsable et adapté à cette situation particulière.

Allumage des codes de jour & portables

Alors que les chiffres de l'insécurité routière en 1999 (1^{er} et 2^{ème} quadrimestre) commencent à être connus, la Fédération Française des Motards en Colère défend un ensemble cohérent de mesures pour faire avancer la sécurité routière.

Ainsi, elle a déjà publié 10 propositions regroupées en 4 thèmes: sensibilisation des usagers, formation, amélioration des infrastructures, refonte du code de la route.

La FFMC s'est aussi, dès le début octobre, positionnée fermement **contre l'allumage de jour des feux de croisement** (« codes ») automobiles et **pour une réglementation très précise de l'utilisation des téléphones portables en voiture**.

Cependant, toute prise de position tendant à demander davantage de répression et

notamment des retraits de points pour utilisation d'un portable en voiture ne peut émaner de la FFMC. En effet, la FFMC a dénoncé en son temps l'inutilité du permis à points, instauré par Georges Sarre, sous le prétexte de résoudre l'insécurité routière.

Depuis, les faits ont malheureusement démontré l'inefficacité de cette mesure.

La supercherie du « tout répressif » n'a jamais été, et ne sera jamais une solution pour faire progresser la sécurité sur nos routes.

Le mouvement FFMC réunit, les 4 et 5 décembre à Cahors, les délégués de son réseau national A l'issue de cette assemblée, une première série d'actions concernant le monde motard, visant à faire progresser la sécurité routière, seront graduellement mises en œuvre jusqu'au printemps 2000.

Avis

Nous recherchons toutes personnes pour aider le jeune Rémy (15 ans) passionné de motocross. Rémy cherche un donneur de moëlle compatible. Souffrant d'une leucémie aigüe, il doit supporter depuis des mois des séances de chimiothérapie. Il suffit qu'il y ait un seul donneur compatible pour qu'il retrouve la joie du deux roues.

**Pour tous renseignements :
FFMC 64 - tel : 05 59 59 27 64**

Tenir les deux bouts...

Je ne veux pas parler des deux bouts du guidon... Encore que ce soit une bonne façon de ne pas se planter ! Il s'agit plus exactement de notre stratégie de lutte, ou, en termes plus simples, de notre façon d'agir pour la sécurité routière et la liberté de pratiquer notre passion. Dans ce domaine aussi, il faut tenir les deux bouts...

Un des bouts c'est de poursuivre des actions fortes d'opposition aux mesures inutilement répressives de la loi Gayssot : manif de rues, actions « coup de poing » médiatiques, etc. Car jamais nous ne transigerons ni sur la nécessité de décider des mesures réellement

efficaces pour la sécurité routière (et des crédits...), ni sur les libertés.

L'autre bout c'est de mener en même temps un travail de fourmi sur chaque infrastructure dangereuse et sur chaque dossier de sécurité routière (formation, allumage des codes, side, relais motards Calmos...), en collaboration avec la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières et les DDE, afin de faire avancer concrètement, dans la vie de tous les jours, les droits et la sécurité des motards.

Ces deux aspects de l'activité FFMC ne sont pas contradictoires mais complémentaires.

Les deux fondent la crédibilité de notre mouvement et notre capacité à faire bouger les choses. S'en tenir à un seul volet nous rendrait bancal et risquerait soit de marginaliser notre mouvement (si on se contentait de l'agitation de rue), soit de l'institutionnaliser (si on se contentait de réunions avec l'administration) au point de le couper du monde motard alors que ce monde est justement sa force.

Nous ne courons pas ce risque. Même s'il n'est pas toujours facile de mener tout de front.

Nadia (Secrétariat National)

Des nouvelles de l'Europe

Directive sur la protection des dessins & modèles

La Commission lance la plus grande enquête jamais effectuée sur les pièces détachées pour motos. Faisant partie du compromis qui a mis un terme le 29 novembre dernier à la campagne des motocyclistes contre la Directive sur la protection des modèles de pièces détachées, la Commission européenne a lancé la plus grande enquête jamais réalisée sur les prix de ces pièces.

Les associations internationales de constructeurs de motos doivent à présent répondre à des questions approfondies concernant les prix que ceux-ci fixent pour toutes pièces détachées motos originales extérieurement visibles.

La Directive sur la Protection des Modèles offre une protection légale au fabricant original sur tout produit d'un modèle particu-

lier, dans toute l'Union européenne, contre la reproduction par d'autres fabricants du dessin de ce produit et ses parties externes (il peut donc éviter par des poursuites légales la vente de copies de ce produit)

Eric Thiollier, chargé des relations politiques à la FEMA, a déclaré: « Dans certains pays de l'UE, le prix total de treize pièces originales peut atteindre la moitié du prix d'une moto complète*. De telles pratiques seront bientôt abolies ».

La Direction Générale du Marché Intérieur au sein de la Commission européenne consulte actuellement les 5 groupes principaux concernés par le sujet, avec pour objectif d'obtenir une vision plus claire de la situation économique concernant les pièces détachées pour voitures et motos, et plus

particulièrement les éléments de carrosserie. Ces 5 groupes sont : les constructeurs de véhicules, les fournisseurs, les fabricants indépendants de pièces détachées, les compagnies d'assurance, les organisations de consommateurs

La FEMA prend part à cette consultation en tant qu'organisation de consommateurs.

** Actuellement, le prix de détail recommandé (On the Road) d'une Honda CBR600FX en Grande Bretagne est de 9 980 Euro. Le bimensuel britannique Motor Cycle News, dans son édition du 12/01/2000, a repris une liste standard de 13 pièces détachées pour la CBR600 dont le montant total s'élève à 4 700 Euro.*

Rédigé par Eric Thiollier

Contrôle technique moto

L'UE se penche à nouveau sur l'introduction d'un modèle européen de contrôle technique (CT) pour motos. C'est en effet le sujet qu'a abordé un comité technique composé de représentants d'organismes nationaux de contrôle lors d'une réunion présidée par la DG des Transports de la Commission européenne (CE) le 7 décembre dernier. La sécurité et le contrôle des émissions polluantes et sonores sont les raisons données par la CE pour justifier l'introduction d'un CT moto. Elle argumente également sur le fait qu'un type d'homologation uniforme pour ces véhicules rend cette mesure d'autant plus appropriée. La FEMA, présente à cette réunion, a exprimé son opposition à un modèle européen de CT moto, arguant que

la faible taille du marché de la moto impliquerait des coûts disproportionnés pour un effet négligeable. En effet, les défaillances techniques représentent un facteur de risque insignifiant dans les accidents de motos.

Un CT ne résoudra pas le problème des échappements bruyants, ceux-ci pouvant facilement être remplacés par les échappements originaux juste pour le passage au contrôle. En ce qui concerne les émissions polluantes, les nouvelles limites d'émissions ne sont entrées en vigueur qu'en juin de cette année. Par ailleurs, 8 pays sur les 15 Etats Membres n'ont pas de système de CT moto. Là où il existe, les approches sont tout à fait différentes d'un pays à l'autre (ex. MOT en Grande-Bretagne et TUV en

Allemagne). La proposition pourrait suivre un rapport du Comité des Organismes Internationaux de Contrôle (CITA) qui doit étudier la faisabilité et le rapport coût-efficacité d'une telle mesure.

La FEMA a émis des réserves liées au fait que le CITA, regroupant des organismes de contrôle agréés, serait à la fois juge et partie en la matière. Des représentants de réseaux de contrôle technique présents se sont exprimés en faveur de l'introduction d'un CT moto. La CE attend le rapport du CITA pour se pencher plus en détails sur cette proposition. Les gouvernements doivent également se positionner sur la question.

Rédigé par Christina Gésios

Les rejets d'hydrocarbures en mer

Commençons par mettre les choses au point. Le dégazage consiste à remplacer, dans les citernes d'un navire l'atmosphère des vapeurs combustibles par de l'air. Cette pratique est régulière et ne pollue pas l'environnement marin. Quand on entend parler couramment de « dégazage », il s'agit en fait de rejets d'hydrocarbures. Voici en quelques mots ce que l'on peut en dire :

La quasi totalité des navires marchands utilise comme combustible le fioul dit « lourd », dont l'utilisation directe encrasserait rapidement les moteurs et causerait des avaries majeures. Il est donc purifié à bord au moyen des centrifugeuses qui séparent le combustible utilisable des composants les plus lourds, appelés les « boues ».

Dans le cas des pétroliers de construction plus ancienne (sans doubles coques), s'ajoutent les nettoyages de résidus de nettoyage de citernes qui sont utilisés comme ballast à l'eau de mer au cours des traversées où le navire n'est pas chargé. Tous ces résidus sont stockés à bord dans des capacités prévues à cet effet, puis normalement déchargés à terre.

Le rejet d'hydrocarbure en mer est strictement interdit par l'Organisation Maritime

Internationale (O.M.I.). Afin de faire respecter cette réglementation, les états membres de l'O.M.I effectuent une surveillance permanente du trafic maritime le long des côtes ainsi que des contrôles à bord.

Cependant, il est extrêmement difficile pour un navire de débarquer ses boues, la plupart des ports refusant de les décharger. Selon la succession des ports d'escale, un navire peut rester plusieurs mois consécutifs sans pouvoir se débarrasser de ses résidus. Leur production étant constante, il arrive rapidement qu'il n'y ait plus à bord d'espace prévu pour les stocker. Il n'y a alors pas d'autre solution que de rejeter l'excédent à la mer au risque d'une amende pour l'armateur (payée par les assurances), et d'une peine pour le commandant (de sa poche), voire d'une peine d'emprisonnement. Le chef mécanicien et les officiers responsables peuvent également être mis en cause.

De plus, le déchargement des boues à terre (ces boues sont ensuite le plus souvent revendues comme combustible) est, la plupart du temps payant et revient généralement plus cher que l'amende encourue par l'armateur en cas de rejet à la mer !

On comprend aisément l'aubaine lorsqu'on

traverse une nappe de pétrole où il sera impossible de repérer un nouveau rejet polluant...

On voit ici le problème d'un système totalement hypocrite. Les états membres de l'O.M.I imposent une réglementation (dont on ne peut qu'approuver le contenu) mais sans donner les moyens de l'appliquer, faisant porter au navigant tout le poids de la faute (parfois inévitable).

Le seul moyen de limiter les rejets d'hydrocarbures volontaires en mer est de doter l'ensemble des zones portuaires des infrastructures nécessaires au débarquement des boues et ce, gratuitement (rappelons qu'elles sont ensuite revendues...).

Avant de l'alourdir, il faut se donner les moyens de faire appliquer la réglementation.

Bertrand Crispils,

Membre de la FFMC 35 et Officier à bord de « La Forge » un gazier actuellement aux alentours de l'Australie

A la lecture de cet article il faut bien admettre qu'au ministère des transports les problèmes semblent tous être abordés de la même façon : autruche and CO !

FFMC 35

Bilan moral de la FFMC 35 pour 1999

Le plus gros des efforts a porté, cette année, sur la mise en place de moyens d'action contre le très célèbre projet de loi Gayssot.

Outre plusieurs manifs, un important travail de sensibilisation a été effectué auprès des députés et des sénateurs, sous forme de courriers individuels.

Un questionnaire / sondage a également été effectué sur près de 1 000 personnes et a été lui aussi, adressé au gouvernement.

Des actions ont également été menées de façon ponctuelle pour marquer notre désaccord concernant ce projet.

Une manif envers la médiocrité des infrastructures nationales est prévue pour le courant du mois de mars.

Cette année nous a vus aussi asseoir les relations établies avec les différents partenaires officiels avec, notamment, une part active prise dans la réalisation des actions de sécurité routière proposées par la mairie de Rennes.

Dans la même optique, nous avons été contactés par la MJC de Pacé pour mettre en

place une sensibilisation des jeunes aux risques du deux roues.

Cette opération, suivie d'un baptême moto, a rencontré un vif succès chez les jeunes.

Les relations avec la DDE sont, elles aussi, excellentes et il me faut ici rendre hommage à l'énorme investissement personnel de notre Monsieur Moto actuel qui participe souvent à nos réunions de bureau et qui se montre d'une réelle efficacité vis-à-vis des problèmes que nous lui soumettons.

Dans le cadre de ce partenariat, la DDE et la FFMC mettront à nouveau en place cette année le maintenant célèbre « relais calmos ».

L'année 1999 a aussi vu aboutir différents projets qui nous tenaient à cœur dans le cadre de notre développement au niveau régional ; ce sont en effet deux nouvelles antennes qui ont vu le jour, la FFMC 29 et la FFMC 53.

Cette année a aussi vu le jour de la commission juridique au sein de la FFMC nationale et d'un relais au niveau départemental en la

personne de Laurent WILLAMS.

Les difficultés nécessairement rencontrées lors de la mise en place d'un aussi gros morceau et l'ampleur de la tâche mérite que l'on rende ici hommage à Laurent.

A noter, de plus, la nomination d'un IDSR au sein de notre assoc', en la personne de René. Depuis le temps qu'on l'attendait !

Enfin, la branche « loisirs » est maintenant parfaitement rodée et Bernard, Olivier et Jean-René ont su gérer leur affaire de telle façon que les « ballades FFMC 35 » sont maintenant très prisées des motards du département. La foule qui s'y presse en est l'hommage unanime (ouah ! Ca tourne commémo !). Outre le fait de proposer des ballades moto bien encadrées et aux itinéraires soigneusement choisis, les organisateurs ont su faire connaître la FFMC au plus grand nombre, ce qui nous a permis de voir arriver de nouveaux adhérents, dont certains sont maintenant présents aux réunions de bureau. Du bel ouvrage messieurs !

Christophe Marty

Peintures, ilots, stationnement et autres problèmes

La Fédé 35 (en la personne de Christophe et moi-même) a été reçue par les services techniques de la mairie de RENNES au mois de mai dernier. Mme POIRIER, adjointe au maire, était présente ainsi que différents chefs de services en relation avec la voirie et les déplacements urbains.

Le but de cette réunion était de faire le point sur des sujets sensibles pour nous : les marquages au sol, les obstacles, le stationnement.

Concernant le marquage au sol, il nous a été remis la charte de signalisation routière mise au point par la mairie. Le gros problème vient de la diversité des types de marquages, il en existe principalement quatre : peintures, enduits, bandes collées, et bandes thermo-collées. Tous ces produits sont homologués. La ville de Rennes n'utilise pas tous ces marquages, cependant, certains travaux sont effectués par des entreprises privées. La

qualité d'adhérence de ces différents marquages varie d'un produit à l'autre mais aussi suivant la manière dont ils sont appliqués. Aujourd'hui il semble que la bande thermo soit la plus efficace en grip, cependant la ville de Rennes n'est pas équipée du matériel pour la pose. Un débat est donc ouvert de façon à trouver le meilleur compromis entre une signalisation visible et une réelle efficacité quant à l'adhérence. Une meilleure préparation du support évitera des épaisseurs de peinture et le fait de supprimer les marquages lorsqu'ils sont inutiles apportent déjà une solution. Il existe toutefois des produits très efficaces mais non homologués, comme le pépite qui est un gravier de granit coloré. Il est utilisé dans certains endroits comme au nouveau rond point de Cleunay. La mairie est prête à toute suggestion sur ce sujet !!!

Les obstacles : le nouvel aménagement des

rues se fait avec la prise en compte de tous les usagers et notamment les piétons. Pour les passages protégés, sur les artères à grande circulation sont créés des refuges afin de faciliter les traversées. Le problème vient des bordures de ces refuges qui sont très agressives. Un effort sera fait dans le choix des formes utilisées.

Le stationnement : le sujet a été évoqué suite à un problème soulevé il y a un an en haut de la place des Lices. En effet, des motos avaient été verbalisées pour stationnement gênant. La proposition de la mairie est de créer des emplacements de parking moto gratuits. Un premier test doit être réalisé en haut de la place des Lices aussi nous vous demandons votre avis quant à ce projet.

Voilà en résumé les sujets traités. Si des questions ou des suggestions vous viennent à l'esprit n'hésitez pas à nous contacter.

Dan

Rennes sur roulettes, édition 99

Comme chaque année depuis la création de la FFMC 35, notre participation à « RENNES sur ROULETTES » est fortement appréciée des organisateurs. L'accueil a été chaleureux, poignées de mains, flash-back sur les années précédentes, rigolades en série, ambiance ultra sympa.

Après le repas, les premiers tours de roues en compagnie des demoiselles en roller ont permis la chauffe des pneus et du moteur. Pour la seconde, celle des messieurs, la surchauffe sous les casques, elle, était complète. Avec pour cerise sur le gâteau, la flotte aux deux derniers tours et ses conséquences inévitables : gadins pour les rollers, flippe pour les motards. Seuls les deux de tête, chemisette au vent et gyrophares en action (des fois qu'on les aurait pas vus) étaient peinarde. Nous, au milieu des rollers en furie, on en a bavé, ça déboulait de partout.

Seulement, voilà ! Griller tous les feux rouges sous la protection des forces de l'ordre et les applaudissements du public, je vous dis pas le panard ! Rien que pour ça, je recommencerai l'année prochaine. (Hé, c'est pas très FFMC ça !!! Pardon je n'ai pas pu m'en empêcher).

Un joli chèque de 800 F nous a été remis qui, à la demande des motards participants, sera intégralement reversé à notre association. De plus, une banderole FFMC 35 va être spécialement fabriquée à notre intention

par l'association Rennes sur roulettes. Merci les gars !

Merci aussi à Bernard, Pascal et René d'avoir bien voulu m'accompagner dans ce périple et rendez-vous pour l'édition 2000.

Dominique

Voici également la copie du courrier que nous avons reçu suite à cette manifestation :



Hein ? C'est trop petit ? Je sais, mais j'ai pas la place ! Voici quand même le texte :

Objet : Rennes sur Roulettes - Remerciements
Rennes le 30 Septembre 1999
Monsieur Marty,

Permettez-moi, au nom du Comité d'Organisation de Rennes sur Roulettes, et en mon nom propre, de vous exprimer nos sincères remerciements.

La participation des motards en colère a contribué au développement et au rayonnement de la manifestation.

« Plus loin, plus fort » était notre devise. Le challenge est gagné. Arrivé à maturité, l'événement 99, aux couleurs de l'Europe, s'inscrit dans les annales.

Organisateurs, partenaires, randonneurs et compétiteurs, ont su crédibiliser la manifestation et renforcer son image de grand événement sportif.

Le Comité d'organisation et moi-même sommes prêts à poursuivre l'aventure, avec votre complicité.

Nous réalisons actuellement une nouvelle banderole que Mr Salichon vous fera parvenir.

En vous renouvelant nos remerciements, Nous vous prions d'agréer, Monsieur Marty, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité,

Maryvonne Ermine

Et des comme celle là, on aimerait bien en recevoir plus souvent !

Motards en colère : sensibiliser les jeunes aux dangers routiers



Samedi après-midi, neuf motards de la FFM (Fédération française des motards en colère) et des bénévoles de la Croix-Rouge ont, à la MJC de Pacé, rencontré des jeunes pour les sensibiliser aux dangers de la conduite des « bécanes » en tous genres, qu'il s'agisse de scooters, de gros cubes ou tout simplement de Mobylettes.

D'abord basé sur une information réalisée à partir de supports ludiques, les motards ont expliqué aux jeunes le rôle du casque et les ont incités à le porter, dès lors qu'ils se déplacent en deux roues motorisés. Ils ont aussi conseillé aux jeunes, lorsqu'ils condui-

sent, de porter de bonnes tenues, comme des gants en cuir, un pantalon en jean, plutôt que des tongs et un short, qui, en cas d'accident, pourraient laisser des traces corporelles. Ils ont aussi rappelé la réglementation qui, pour un pilote de scooter, interdit de transporter sur le siège arrière un passager de plus de 14 ans, règle que peu de jeunes et adultes semblait connaître.

Après cette présentation, les motards en colère et la MJC avaient organisé un circuit en moto de 18 km aux alentours de Pacé. C'est ainsi que des jeunes ont pu monter sur les superbes engins des motards Harley Davidson, Ducati et sillonner les routes avec, bien entendu, toutes les protections nécessaires.

Pour M. Marty, président de la FFM, qui regroupe environ 10 000 adhérents en France : « Nous faisons ces présentations car nous estimons que l'Etat n'en fait pas assez en matière de prévention routière. Il y a trop d'esbroufes dans les lois proposées par le gouvernement. Par exemple, la nouvelle loi Gayssot ne tient pas compte de l'existence des deux-roues dans l'environne-

ment routier. L'état de santé des jeunes nous tenant à cœur, nous avons donc décidé de réaliser ces interventions. »

Pour tous les motards présents, ceux-ci souhaiteraient que, plutôt que de verbaliser systématiquement, on tienne compte de leurs revendications concernant notamment le danger que représentent les bandes blanches qui sont trop souvent des causes de décès pour les motards, de la position des rails de sécurité que les motards ont rebaptisé « rail guillotine ». Revendications qui ont sensibilisé les jeunes présents.

Pour Guillaume, responsable de cette intervention à la MJC : « Nous avons rencontré la FFM, afin de sensibiliser les jeunes sur les dangers inhérents à la conduite d'un deux-roues, à l'aide d'une démarche un peu différente de celle enseignée par l'Etat ; les jeunes n'étant pas forcément réceptifs aux institutions. De plus, la réflexion de la FFM sur la place du deux-roues dans le trafic routier s'inscrit dans une pédagogie intéressante. »

OF 09/11/99

Les familles des victimes de la route se tendent la main



Il y a quelques mois, un accident a bouleversé leur vie. Ils ont eu la douleur de perdre un ou plusieurs êtres chers sur la route. Pour mieux faire face à l'épreuve et s'entraider, ils lancent aujourd'hui leur association.

« Comme toutes les familles dans notre cas, la vie devient survie. La douleur est chamelle, le cauchemar permanent, quotidien, l'absence insoutenable. La structure familiale est brisée à tout jamais. » Plusieurs familles de la région rennaise partagent les mêmes sentiments d'impuissance et de révolte face un choc qui les a touchés, sans prévenir, avec

une violence inouïe.

Le petit groupe s'est constitué il y a quelques semaines, avec une même expérience à partager. « Nous sommes allés voir maître Collard, l'avocat de la Fondation Anne Cellier, lui-même très impliqué dans la défense des victimes. Il nous a conseillé de nous regrouper en Bretagne » explique Hélène Lamoureux, élue présidente. Cette Rennaise a perdu sa nièce de 20 ans dans un accident qui s'est produit le 28 février dernier, sur la quatre voies Rennes Saint-Malo. « Les deux voitures ont explosé. Ma nièce était passager avant. Elle est morte brûlée vive. L'auteur du choc est parti avec la voiture d'un témoin... Marie-Jeanne Rouxel, la trésorière, raconte la voix brisée comment son fils de 19 ans s'est tué entre deux ronds-points à Saint-Jacques-de-la-Lande, le 6 octobre 1998. « C'était le Jour de la rentrée à Ker Lann. Il était parti de Pacé avec sa 125. Il est mort en tombant dans une fosse. » Les parents n'en savent pas beaucoup plus. Neuf mois après l'accident, ils ont toujours l'impression de se heurter à un mur. « Pendant trois mois, on a remué ciel et terre. La Fédération des motards en colère nous a donné un coup de main pour lancer

un appel à témoins. Des tracts ont été distribués. Mais nous n'avons pas beaucoup avancé. »

Un soutien juridique

Suite aux enquêtes de gendarmerie ou aux décisions de justices, les familles des victimes n'ont pas toujours le sentiment d'être comprises. L'association aura donc aussi pour but de les accompagner dans leurs démarches juridiques et administratives. « Des formalités parfois insoutenables qu'il est presque impossible de gérer soi-même » ajoute Hélène Lamoureux. Au-delà de l'entraide et du soutien moral, l'objectif sera d'œuvrer pour une amélioration de la sécurité routière en Bretagne. Le bureau de l'association est ainsi constitué : présidente Hélène Lamoureux (Rennes), vice-président Jean-Michel Renard (Balazé), trésorière Marie-Jeanne Rouxel (Pacé), secrétaire Bertrand Chantrel (Rennes), secrétaire adjoint Jean Lamoureux (Rennes), trésorier adjoint Yves Faucillon (Bruz). L'association annonce une réunion publique en septembre à Rennes.

Alain Thomas - OF 20/07/99

Contact : 02 99 32 27 22.

Machines françaises : Midual sur les traces de Voxan

Machines françaises : Midual sur les traces de Voxan

Deux frères ont créé une start-up pour lancer une deuxième marque française.

Un pari difficile au regard des soucis rencontrés par la firme d'Issoire.



Exposée d'un moteur 900 cm3 à l'architecture dérivante, la silhouette dévoile dans une attention rigoureuse de sa silhouette.



Le moteur 900 cm3 de la Voxan, et notamment le modèle à deux cylindres quatre temps de 875 cm3.

Voxan : mea culpa

Plus l'heure, le projet de la Midual a coûté dix millions de francs, et Olivier Midy espère trouver vingt millions de francs tout de suite et 30 millions à la fin de l'année 2001. Au passage, les deux frères vont peaufiner leur business plan pendant le Salon en y réalisant une étude de marché, en espérant qu'ensuite des partenaires financiers viennent donner l'indispensable coup de pouce.

Les deux frères ont créé une start-up pour lancer une deuxième marque française. Un pari difficile au regard des soucis rencontrés par la firme d'Issoire. Voici deux ans, lors du dernier Mondial de la moto, Voxan avait conquis les fans de motos lors de l'apparition publique de son premier modèle né en Auvergne. Cette année, c'est au tour des frères Olivier et François Midy, deux ingénieurs installés sur la technopole d'Angers de profiter du Salon parisien pour dévoiler leur 900 cm3 équipé d'un moteur à l'architecture curieuse, un bicylindre quatre temps de 875 cm3 refroidi par eau incliné à 25° sous l'horizontale. Un peu comme si l'on avait installé longitudinalement un moteur de type BMW en lui faisant réaliser un quart de tour. « Cette disposition était utilisée sur les Douglas avant-guerre, explique Olivier Midy. Nous voulons cette caractéristique différenciante des motos japonaises. Nous sommes une start-up qui veut réussir dans le domaine industriel, mais au mieux nous serons un petit constructeur. »

nécessité 24000 heures de travail depuis 1992 notamment, ne roule pas... « Je préfère dire que nous profitons du Salon pour la montrer au bout de la cinquantième semaine de développement. Les voitures, elles, ne sont dévoilées qu'au bout de 196 semaines. Maintenant nous devons réaliser le tour de table financier. »

Voxan : mea culpa

Pour l'heure, le projet de la Midual a coûté dix millions de francs, et Olivier Midy espère trouver vingt millions de francs tout de suite et 30 millions à la fin de l'année 2001. Au passage, les deux frères vont peaufiner leur business plan pendant le Salon en y réalisant une étude de marché, en espérant qu'ensuite des partenaires financiers viennent donner l'indispensable coup de pouce.

Difficile en voyant l'enthousiasme des deux hommes de ne pas penser aux Voxan de Jacques Gardette. L'industriel clermontois spécialisé dans l'emballage pharmaceutique regarde ce projet avec sympathie. L'éventuelle concurrence ne devrait avoir lieu que sur des marchés étrangers. Il connaît les difficultés de mener un projet à bien : la commercialisation de la Voxan prévue en mars a été sans cesse retardée. Des clients, qui avaient commandé leurs machines, ont même perdu patience. Aujourd'hui, Jacques Gardette fait son mea culpa.

« Face au succès lors de la présentation de la moto voici deux ans, nous avons annoncé des délais bien trop courts explique Jacques Gardette. Nous avons rencontré des problèmes de méthodologie interne, pour l'organisation de la production. C'était inévitable : une firme telle que Triumph a mis six ans avant de produire sa première machine des nouvelles séries. Nous, nous avons tenté le pari de 3 ans et demi... »

Les ennuis rencontrés lors de la montée en cadence de la production ont incité le patron de Voxan à changer son fusil d'épaule, et à recruter des spécialistes des questions de gestion des pièces issues du monde de l'automobile et notamment de chez PSA. « Pour fabriquer une moto il faut 2000 pièces provenant de 180 fournisseurs. Nous n'étions sans doute pas assez précis dans notre cahier des charges vis-à-vis de nos sous-traitants. C'est dans ce cas que l'expérience d'un groupe tel que Dassault est particulièrement importante. » Voxan qui estime pouvoir atteindre le point mort à 3500

machines, s'est fixé pour objectif de gagner de l'argent à partir de 2001. Cette année-là les Midual des frères Midy en seront sans doute à leurs préséries.

Le Figaro 02/10/99

La voiture au GPL explose...

La Peugeot 205 a heurté violemment un arbre, avant de finir sa course dans un poteau en béton. C'était hier matin, sur la nationale 8, entre Aix-en-Provence et Marseille. Les secours sont arrivés sur place quelques minutes plus tard. Parmi eux, Pascal Vanbourgex, sapeur pompier volontaire. Il s'est approché de l'auto et de sa conductrice, âgée d'une trentaine d'années, lorsque la voiture a explosé, tuant la jeune femme sur le coup et blessant le secouriste. Celui-ci souffre de surdité. La Peugeot roulait au GPL (gaz de pétrole liquéfié). La conductrice aurait-elle pu être sauvée si son réservoir de gaz n'avait pas explosé ? C'est ce que devra déterminer l'enquête confiée à la DIRE (Direction régionale pour l'industrie, la recherche et l'environnement).

Cet accident est le deuxième de l'année lié à ce carburant. Le premier avait blessé six pompiers de Vénissieux au mois de février. A la suite de cette première affaire, les pouvoirs publics ont décidé de rendre obligatoire la pose d'une soupape de sécurité sur tous les systèmes GPL montés à partir du 1er janvier 2000. Cette pièce permet d'évacuer le gaz en cas de forte chaleur, évitant l'explosion du réservoir. Reste les autos déjà équipées, 90000 bombes roulantes.

Ailleurs...



Nouveau outre Atlantique : le maire de Barr tente de coloniser le Canada !

Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse :
CP :
Ville :
Téléphone :
e-mail :

Tu es déjà adhérent

N° d'adhérent :

Tu es nouvel adhérent

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Date du permis A :

Ta moto :

Marque / Type :

Cylindrée :

Date d'acquisition :

Ci-joint un chèque de francs à l'ordre de la FFMC 35 à adresser à :

Dominique Laperche
35, rue du Manoir de Gaudon
35770 VERN SUR SEICHE

date et signature

Cotisation	
Individuelle	140 F
Couples	250 F
Moto-club	300 F

Merci de joindre si possible une photo pour l'établissement de ta carte !

Offres réservées FFMC 35*

La FFMC 35 a négocié pour ses adhérents :

• **ACCESS MACHINE**

84, boulevard de Metz
35700 RENNES
tel : 02 99 38 58 07

Sur présentation de votre carte d'adhérent FFMC 35, Access Machine vous fait une carte nominative valable un an, renouvelable. Cette carte offre :

- 10% de remise sur tous les accessoires en magasin
- 15% de remise sur un kit chaîne
- Montage gratuit de 2 pneus
- Montage gratuit de 3 jeux de plaquettes de frein
- 1 filtre à huile gratuit sur un forfait vidange.

• **LECONTE MOTOS**

77, rue de Rennes
35510 CESSON-SEVIGNE
tel : 02 99 83 42 92

10% de remise sur les pièces et sur les accessoires (sauf Shoei et Bagster)

• **ZONE ROUGE**

4, rue Barthélemy Pocquet
35000 RENNES
tel : 02 99 14 03 87

10% de remise sur l'ensemble du magasin (sauf articles en promotion)

• **AEROPUB**

Route d'Erbrée
35500 SAINT M'HERVE
tel : 02 99 76 71 11

10% de remise sur une réparation de carénage, de réservoir, ou sur une peinture perso (moto, casque, compteur...)

Ces offres sont soumises à la présentation de la carte d'adhérent FFMC 35, à jour de cotisation. Elles sont également susceptibles d'évoluer. Nous contacter pour la liste la plus récente.

* sauf moto-clubs.

Portrait



Patrick a, une conception assez particulière de la moto. Je ne parle pas de l'aspect « escargot » de sa BMW au moment du départ pour les assises de Super-Besse (quoique), mais plutôt de son petit coté « elle est pas mal ta brêle, tu vois y'aurais qu'à couper là, et puis là aussi, ce qui dépasse, tu vires tout ce qui sert à rien et tu la repeins noir mat, elle sera bien ». Il est vrai que le garçon est à l'origine des deux motos les plus recherchées par le service des mines : la BM de la photo, et sa dernière acquisition, une Yamaha FJ 1100, habilement travaillée au corps chez Marty Motocycles, célèbre garagiste montgermontois.

Après cette brève étude du comportement motocycliste du monsieur, attachons-nous à son étude sociologique. Car quoi qu'il en dise, le Patrick est un animal social. D'ailleurs, persuadé que les bistrotts sont un haut lieu de la vie sociale, ils les fréquente assidument. A tel point qu'il a même élu domicile dans un, bien connu de nos amis de la FFMC 35.

Voilà, il y aurait de quoi écrire un roman, mais ce coin de page est trop petit. La prochaine fois, on vous montre la photo de la FJ !

Jean-Philippe

Les messages de M. Moto 35

1/ Pour répondre au courrier de Xavier paru dans le *Menhir* n° 10 concernant la nouvelle route entre Beaulieu et le boulevard des Alliés, je rappelle que c'est le maire qui décide de la police dans sa commune et donc de la limitation de vitesse. En ce qui concerne le projet, il a entièrement été réalisé par le bureau d'études du Conseil Général (Chaussée et mur anti-bruit).

RAPPEL :

La DDE a tout pouvoir sur le réseau national et les autoroutes non concédées, soit 352 kilomètres dans notre département.

Sur les routes départementales, soit 5 071 kilomètres, c'est le Conseil Général.

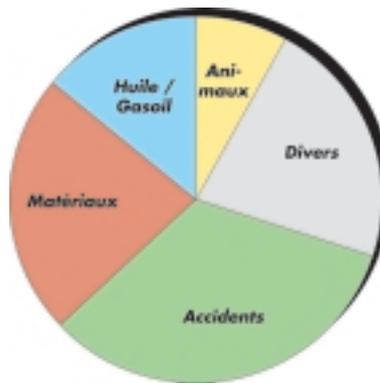
Sur les routes communales, soit 14 000 kilomètres, c'est le maire de la commune.

Il en découle que M. MOTO 35 a un certain pouvoir sur les routes nationales et n'a qu'un rôle incitatif et consultatif sur les autres routes.

2/ BILAN DES INTERVENTIONS

Je vous avais signalé que la DDE avait mis en place une astreinte hors heures ouvrables afin d'intervenir sur tous les problèmes routiers. Depuis le 1^{er} juillet 1998, date de départ de l'astreinte, jusqu'au 5 Octobre 1999, la DDE est intervenue 848 fois.

Pourcentages généraux des 848 interventions du 1/07/98 au 5/10/99 :



Animaux :	8 %
Matériaux :	23 %
Huile / gasoil :	14 %
Accidents :	33 %
Divers :	22 %

3/ NOUVELLES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

En 1998, 77 motards ont été tués sur les glissières de sécurité (métallique ou béton). La DSCR a organisé un concours auprès des entreprises d'équipement de la route pour la mise au point de nouveaux dispositifs de retenue. Seuls deux produits ont passé avec succès les étapes des essais :

- le MOTO RAIL est un concept de dispositif de retenue des véhicules intégrant la sécurité des motocyclistes
- le MOTO TUB s'adapte sur un dispositif existant.

J'espère pouvoir d'ici la fin de l'année faire poser le MOTO TUB sur un site de la Rocade.

Suite au concours, une dotation se montant à 20 millions de francs au niveau national

sera consacrée au financement de l'année 2000. Un guide technique sortira au 2^{ème} trimestre pour la prise en compte des motocyclistes dans l'aménagement et la gestion des infrastructures routières.

4/ PISTE D'APPRENTISSAGE SÉCURITÉ DEUX ROUES (RUNS)

Suite à la réunion du 27 octobre, M. GERAUD adjoint au Maire, délégué aux sports, a demandé à la DDE de réaliser un projet sommaire de piste d'apprentissage sécurité deux roues (piste de runs et autres activités).

Le 26 novembre dernier, la DDE lui a remis un dossier comprenant les plans et l'estimation financière d'une piste de 400 mètres de long, éventuellement extensible. Ce dossier permettra à M. GERAUD d'engager une discussion à la prochaine réunion du District, qui aura lieu en décembre 99.

Au début de l'année 2000, le lieu d'implantation de la piste sera peut être connu !

Philippe De Chitel - M. Moto 35

Petites annonces

- Vends Honda CB 500 S jaune, première main, 17 300 Km, nombreuses options, 29 000 Frs à débattre. Dan au 06 87 84 26 41.

- Vends Honda 125 Rebel, rouge, 01/98, 9 000 Km, TBE. Yvon au 02 23 40 18 65.

Calendrier

Février

4/5/6 Rennes Meca Show

25/28 Salon du tuning auto / moto à Rennes

27 Enduro du Touquet (62)

Mars

3/5 Mille Roues - salon de la moto à Villefranche sur Saône (69) rens. au 04 74 62 07 49.

4/5 Championnat de France Elite de Motocross à Romagne

12 Championnat de France open / supersport / superbike au Mans.

Note : pour les balades, les départs ont lieu en haut de la place des Lices à Rennes.

M. MOTO 35

Fiche de signalement de dangers pour les motards

Fiche à retourner à :
Philippe de CHITEL - M. Moto 35
Direction Départementale de l'Équipement
3, avenue de Cucillé - BP 3167 • 35031 Rennes Cedex

Avez-vous remarqué ?

Lorsque vous avez quatre roues et plus (autos, camions, tracteurs), vous êtes des Electeurs. A deux roues, on vous chie dans les bottes. Alors, pourquoi rester correc' ?

Exemple : dans certains départements, des arbres dotés d'humour ont eu la fâcheuse tendance à traverser la route. Comble de malchance, ils le font sans regarder, se jetant ainsi sur de pauvres calandres. Levée de boucliers des Electeurs ainsi persécutés, pétitions, tronçonneuses, bref, simplicité.

Et bien moi, ça m'emmerde. Une collision avec un arbre, c'est jamais une bonne chose, mais aujourd'hui, lorsque l'on coupe d'un côté, on continue à planter de l'autre.

Le problème c'est que ce sont des rails, bien plus dangereux que des arbres. Quoique ce danger est tout relatif, puisqu'ils ne servent qu'à hacher ces cons de motards qui ne sont, comme chacun sait, non pas des électeurs, mais des casse-couilles habillés de cuir noir (les gens en short, on les emmerde), roulant vite et refusant toutes lois.

Et bien, masses ovines à quatre roues, les seules lois que l'on refuse sont celles qui vont à l'encontre de la sécurité routière, et les salopards qui les éditent n'étant pas tous morts, je pense que l'on va continuer à vous les casser.

Laurent

Un peu d'humour

L'administration veut savoir qui des trois organismes qu'elle finance, la DST, le GIGN et la police nationale, est le plus efficace pour attraper les criminels.

On lache dans 3 bois différents un lapin. Charge à chacun de retrouver le sien.

Les espions de la DST placent des micros, engagent des lapines bien roulées, soudoient des renards, truffent des carottes, font de l'intox dans les clairières, interrogent discrètement les plantes et les cailloux. Après trois mois d'enquête, ils concluent « l'affaire est close, ce lapin n'a jamais existé ».

Le GIGN arrive, encercle le bois, fait une sommation rapide et mitraille tout, fout le feu au bois, saccage toute trace de vie. Tous fiérotés et sans s'excuser (alors qu'une certaine presse prétend avoir les photos du lapin les bras en l'air) les ninjas arborent le cadavre carbonisé du lapin et déclarent : « mission accomplie ».

La police arrive avec son panier à salade, fait une raffe dans une clairière et se ramène le lendemain matin avec un blaireau bien amoché qui dit : « Ok, d'accord, je suis un lapin. »

Concessionnaires

Signalons que Moto 2000 (concessionnaire Yamaha à Cesson Sévigné) a changé de propriétaire.

Un nouveau magasin dédié aux anciennes a vu le jour à Louvigné du désert. Il s'agit de « Motos d'hier et d'aujourd'hui ». C'est une vraie caverne d'Ali Baba !

Copinage

Loi Gayssot
Evitez la prison

Hors-série juridique **35F**

en vente en kiosque à partir du 11 octobre

Vente en VPC : Moto Magazine
35, rue des Messiers
93100 Montreuil

30 lettres types
Défendez-vous

Localisation du danger rencontré

Entre la ville de et la ville de

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> sur la route nationale : RN..... | <input type="checkbox"/> avec un tracé de route |
| <input type="checkbox"/> sur route départementale : RD..... | <input type="checkbox"/> en ligne droite |
| <input type="checkbox"/> sur une autre voie | <input type="checkbox"/> en virage |
| <input type="checkbox"/> à environ.....km de | <input type="checkbox"/> en carrefour |
| | <input type="checkbox"/> en giratoire |

Type de danger rencontré

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Gravillonnage | <input type="checkbox"/> Marquage au sol |
| <input type="checkbox"/> Glissière de sécurité | <input type="checkbox"/> Ralentisseur |
| <input type="checkbox"/> Défauts de la chaussée | <input type="checkbox"/> Autres |

Le danger est signalé par Mme/Mlle/M.....

Coordonnées :(facultatif)


Direction Départementale
de l'Équipement d'Ille et Vilaine



M. MOTO 35
Philippe de Chitel
Téléphone 02 99 33 42 48
Fax 02 99 33 43 61

Carnet

Avant de souhaiter la bienvenue aux nouveaux adhérents, la FFMC 35 tient à remercier tous ses membres qui ont réadhéré pour l'année 2000. Nous souhaitons donc la bienvenue à Dominique (Suzuki 1200 GSX), Christophe (BMW R 1100 RS), Pascal (Honda VFR 800), Luc (piéton ?), Jérôme (Yamaha 1000 FZR), Dan et Céline (Honda 600 CBR « édition spéciale »), Philippe (Ducati 750 Monster), Pascal (Harley 883), Philippe (Kawasaki 250 Eliminator), Martine (passagère d'une 600 YZF), Grégory (Kawasaki 500 GPZ), Sandrine (Kawasaki ER5), Valérie (piétone ?), Lionel (Honda 600 Hornet), Valérie (piétone aussi ? Décidément...), Hervé (Kawasaki 500 EN), Maurice (piéton ? Ou la la, ça en fait !) et Serge (Honda 650 NTV).